

# LE COVID-19 ET LES ORGANISATIONS DE DÉFENSE DES DROITS DES FEMMES : COMBLER LES LACUNES DANS LA RÉPONSE ET EXIGER UN FUTUR PLUS JUSTE



ONU Femmes / Fahim Abdullatif / Kater

## Résumé

Cette note témoigne des différentes manières dont les organisations de défense des droits des femmes ont été affectées par la pandémie de COVID-19, mettant l'accent sur l'impasse dans laquelle se sont retrouvées beaucoup d'entre elles en raison de l'accroissement de la pertinence et de la demande, en même temps que la fermeture des établissements, la restriction des conditions de travail et la diminution des financements. En présentant les rôles critiques que jouent ces organisations dans le contexte de la pandémie en tant que prestataires de services essentiels, défenseuses et chiens de garde, cette note identifie également un ensemble de recommandations pour les renforcer dans l'immédiat et ouvrir la voie à un avenir post-COVID plus égalitaire.

## Comment le monde évolue-t-il dans le contexte du COVID-19 ?

Le nombre de cas confirmés de COVID-19 a dépassé 241 millions à la date du 21 octobre 2021.<sup>1</sup> Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les impacts multidimensionnels de la pandémie, en particulier celles qui sont confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination. La résilience des organisations de défense des droits des femmes subit également un impact négatif, ce qui peut avoir des répercussions sur les populations qu'elles servent et représentent. Le Secrétaire général de l'ONU a mis en garde que les effets de la pandémie risquent d'entraîner un renversement des progrès limités réalisés en matière de droits des femmes et d'égalité des sexes au cours des 25 années de mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.<sup>2</sup>

ONU Femmes a synthétisé les recherches et données les plus récentes sur l'impact du COVID-19 en termes d'égalité des sexes, et formulé des recommandations complètes pour « reconstruire en mieux » dans les notes complémentaires suivantes :

- [Lutter contre les conséquences économiques du COVID-19 : Solutions politiques et options en vue d'une réponse et d'une relance sensibles au genre](#)
- [Le COVID-19 et l'économie du soin : Action immédiate et transformation structurelle en vue d'une relance sensible au genre](#)
- [Le COVID-19 et les violences contre les femmes et les filles : Lutter contre la pandémie de l'ombre](#)
- [Le COVID-19 et le leadership des femmes : Passer d'une réponse efficace à une reconstruction plus solide](#)
- [Une réponse urgente au COVID-19 : La participation importante des femmes aux processus de paix et de cessez-le-feu](#)
- [COVID-19 and Fiscal Policy: Applying Gender-Responsive Budgeting in Support and Recovery](#)

## Les organisations de défense des droits des femmes sont en première ligne de la réponse au COVID-19

Dans le monde entier, les organisations de femmes se sont mobilisées pour répondre à la pandémie, en offrant des services de première ligne et un soutien aux personnes marginalisées, en plaidant pour des programmes politiques sensibles au genre et en exigeant que les gouvernements rendent des comptes en matière de droits humains. Elles réadaptent les outils numériques pour le plaidoyer et la prestation de services,

organisent des manifestations publiques urgentes et créatives et modifient les priorités pour répondre aux besoins émergents. Les organisations des femmes sont des groupes de la société civile dont les membres et les dirigeants sont principalement des femmes. Les organisations de défense des droits des femmes constituent un sous-groupe de celles-ci, et incluent des groupes, des associations et des mouvements dirigés par

### En savoir plus

Pour plus d'informations sur les évaluations rapides pertinentes de l'ONU, y compris celles menées par ONU Femmes sur les impacts immédiats du COVID-19 sur les organisations de la société civile (OSC), avec un focus sur les organisations de défense des droits des femmes, voir :

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes : [Impact of COVID-19 on Violence against Women Through the Lens of Civil Society and Women's Rights Organizations](#) (Mai 2020)

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes : [COVID-19 and the Impact on CSOs Working to End Violence against Women and Girls](#). (Octobre 2020)

Le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire (WPHF) : [Survey on COVID-19 Related Impacts & Needs: WPHF CSO Partners](#).

Le Bureau régional d'ONU Femmes pour l'Europe et l'Asie centrale : [Putting Women at the Forefront of the COVID-19 Response in Europe and Central Asia](#)

Le Bureau régional d'ONU Femmes pour l'Asie et le Pacifique : [Rapid Assessment: Impact of COVID-19 on Women's Civil Society Organizations](#) (Mai 2020)

des femmes qui promeuvent également un agenda pour les droits des femmes. Elles vont des groupes d'entraide informels ou des rassemblements horizontaux aux organisations non gouvernementales (ONG) nationales ou internationales formelles et aux réseaux transnationaux, qui peuvent tous fonctionner indépendamment ou en partenariat avec l'État.

Cette note s'appuie sur des consultations de l'ONU et sur des évaluations rapides de l'impact du COVID-19 sur les organisations de défense des droits des femmes dans le monde, ainsi que sur la littérature académique et grise (voir l'Encadré). Ce qui en ressort est une vue sur les tendances, les besoins et les défis communs. Bien que des recherches plus approfondies soient nécessaires pour comprendre les impacts spécifiques du COVID-19 sur les organisations de défense des droits des femmes dans différents contextes, les données présentées dans cette note indiquent clairement que ces organisations sont en première ligne de cette crise.

### Les organisations de défense des droits des femmes comblent les gaps dans les services essentiels

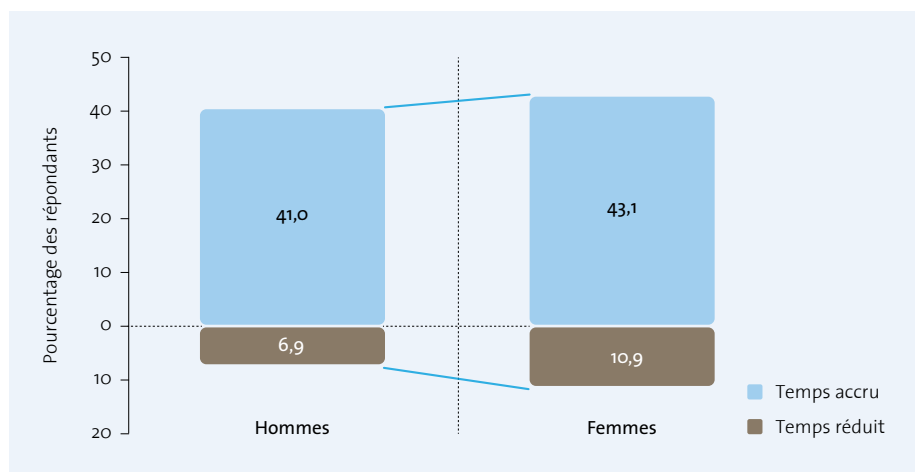
Alors que la pandémie met à rude épreuve les services publics, et crée des difficultés économiques importantes, les organisations de défense des droits des femmes se multiplient pour combler les lacunes dans la prestation de services publics, avec souvent peu de reconnaissance et à un coût très élevé. De la fourniture d'une aide alimentaire et d'équipements de protection individuelle (EPI), à l'organisation de garderies collectives, à la diffusion de kits de santé reproductive et d'hygiène, à la création de mécanismes de signalement et à l'apport d'un soutien psychologique aux survivantes de violence, et à la traduction des annonces de service public dans les langues locales, des ONG dirigées par des femmes, des associations et des groupes d'entraide du

monde entier se sont mobilisés pour répondre aux besoins des femmes et de leurs familles au niveau communautaire. Dans ces conditions, les organisations de défense des droits des femmes agissent de facto comme des prestataires de services essentiels, palliant le soutien inadéquat de l'État et fournissant un filet de sécurité informel.

Avec des ressources limitées, les organisations de défense des droits des femmes ont révisé, redéfini leurs priorités et réorienté leurs plans de travail, leurs budgets et leurs échéanciers. Pour contourner les restrictions actuelles concernant le travail en présentiel, elles sont rapidement passées, dans la mesure du possible, à la prestation de services virtuels. Par exemple, les lignes d'assistance téléphonique, WhatsApp et les outils de courrier électronique ont permis à certaines organisations de femmes de fournir des informations aux survivantes de violence basée sur le genre,<sup>3</sup> et l'utilisation d'applications mobiles a permis aux défenseurs des droits humains travaillant dans des zones touchées par des conflits de recevoir des mises à jour sur la santé et la sécurité en temps réel. Au Malawi, par exemple, le Centre d'action sociale et de développement est passé à une combinaison de méthodes en ligne et hors ligne pour partager des messages avec les filles et les jeunes femmes sur la violence basée sur le genre pendant la pandémie, travaillant dans plusieurs langues via les médias sociaux, les podcasts, la radio et la télévision communautaires, et la distribution de dépliants.

Les organisations de défense des droits des femmes dotées de fortes capacités organisationnelles avant la pandémie ont pu augmenter rapidement leur soutien pendant la crise. En Inde, par exemple, Self-Employed Women's Association (SEWA) repose sur des décennies d'organisation communautaire par

**GRAPHIQUE 1 :**  
**Temps consacré au travail communautaire non rémunéré durant la pandémie de COVID-19 au Chili, par sexe**



Source : Ministère des femmes et de l'égalité des sexes, Chili et ONU Femmes (2020).

Notes : Enquête réalisée entre le 15 septembre et le 4 octobre. Taille de l'échantillon = 1 527 individus (736 hommes et 790 femmes).

des travailleuses informelles leur ayant permis d'étendre rapidement leur travail grâce à des réseaux établis, lorsque la crise a frappé. En l'absence de dispositions substantielles de l'État, SEWA a fourni des « kits de confinement » composés de denrées sèches et de produits de première nécessité pour salariés payés sur une base journalière, a produit des EPI pour les professionnels de santé et a distribué des aliments frais aux sans-abri, aux familles de migrants et aux personnes vivant dans des bidonvilles.<sup>4</sup>

Les soupes populaires et les services de soins communautaires sont en première ligne de la réponse aux soins dans de nombreux milieux à faible revenu. Les membres d'Asamblea Feminista Conurbana Noreste à Buenos Aires, par exemple, livrent simultanément de la nourriture et distribuent des informations sur les soins de santé sexuelle et reproductive, rendant leurs politiques visibles en peignant en violet les marmites traditionnelles de la soupe populaire : « la couleur du mouvement féministe ».

Toutefois, les initiatives locales comme celles-ci dépendent fortement du travail communautaire bénévole ou mal rémunéré effectué majoritairement par des femmes. Même avant la crise du COVID-19, les femmes effectuaient trois fois plus de soins et de travaux domestiques non rémunérés que les hommes, un décompte qui inclut le travail de soins communautaires non rémunéré.<sup>5</sup> De nouvelles données montrent que, dans le contexte des confinements, des fermetures d'écoles et des services de garde, les hommes s'investissent un peu plus dans ce travail, mais les femmes continuent d'en assumer la grande majorité.<sup>6</sup> En ce qui concerne le travail communautaire bénévole, au Chili, par exemple, avant la pandémie, les femmes réalisaient plus du double de ce travail par rapport aux hommes.<sup>7</sup> Depuis l'apparition du COVID-19, une proportion légèrement plus élevée de femmes que d'hommes déclarent consacrer plus de temps au travail communautaire, créant un triple changement de travail rémunéré, de travail domestique non rémunéré et de travail communautaire, laissant souvent peu ou pas de temps pour prendre soin de soi. Ces pressions concurrentes sur l'emploi du temps des femmes peuvent également expliquer pourquoi une femme sur dix a dû réduire le nombre d'heures consacrées à ce travail communautaire vital.

Le temps consacré par les femmes au travail communautaire rémunéré et non rémunéré n'est pas infiniment élastique. Les défis aggravés par la demande croissante et le soutien fragile de l'État peuvent compromettre le travail des organisations de défense des droits des femmes et exacerber leurs conditions de travail déjà précaires, menaçant parfois même leur survie organisationnelle. Dès mai 2020, une consultation impliquant 128 organisations de femmes et activistes de 17 pays d'Europe et

d'Asie centrale a révélé un épuisement émotionnel, une fatigue et un stress professionnel généralisés parmi les travailleurs des centres de crise contre la violence basée sur le genre. Cela était lié à la pression pour créer des solutions viables pour les survivantes, dans une situation sans précédent, tout en devant s'adapter au travail à domicile ou à des mesures de confinement restrictives tout en conciliant l'équilibre entre les responsabilités familiales croissantes.<sup>8</sup> Six mois après le début de la pandémie, ces résultats ont été confirmés par une évaluation de 144 organisations de la société civile (OSC) bénéficiaires du Fonds d'affection spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, dont le personnel a déclaré se sentir « débordé et épuisé » par la forte demande de services.<sup>9</sup>

### **Les organisations de défense des droits des femmes plaident pour des réponses politiques justes en matière de genre**

Le plaidoyer féministe en réponse à la crise du COVID-19 est plus international et transfrontalier que lors des précédentes épidémies comme Ebola et Zika, et vise à influencer les réponses des États dans des domaines allant des politiques de protection sociale et fiscales à la santé et aux droits sexuels et reproductifs.<sup>10</sup>

Au niveau national, les activistes pour les droits des femmes ont eu recours à des webinaires, des espaces de discussion, des groupes WhatsApp et des plateformes collaboratives en ligne pour développer des outils de lobbying. Ceux-ci incluent des plans dirigés par des féministes pour la réponse et la relance face au COVID-19 et des évaluations budgétaires tenant compte du genre, comme c'est le cas en Autriche, au Chili, au Canada et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Royaume-Uni) ainsi qu'à Hawaï aux États-Unis d'Amérique (USA). À Hawaï, la Commission d'État sur le statut des femmes a travaillé en étroite collaboration avec des groupes communautaires de femmes pour créer le « [Plan de relance économique féministe](#) » par le biais de réunions en ligne ouvertes et d'une prise de décision participative.<sup>11</sup> Ceci comprenait l'utilisation de Google Docs pour rédiger des idées en temps réel, le partage de documents sur les grandes visions entre tous les membres de la coalition et pas seulement avec les dirigeants, ainsi que l'utilisation de logiciels de sous-titrage et le recours à des traducteurs pour une accessibilité accrue. Bien que le plan ne soit pas encore approuvé au niveau de l'État, il a été adopté avec succès dans le comté de Maui, la première région des États-Unis à approuver un plan de relance économique féministe.<sup>12</sup>

Lorsqu'une crise survient, la possibilité d'une action transformatrice dépend du nombre d'idées alternatives proposées. Au niveau mondial, les réseaux transnationaux de droits des femmes



saisissent cette opportunité pour proposer des alternatives féministes aux modèles économiques et sociaux actuels grâce à l'utilisation de plateformes en ligne et des médias sociaux.<sup>13</sup> Dans une série de campagnes et de pétitions reprises dans les débats publics et par les médias, ces réseaux placent le besoin de prendre soin des personnes et de la planète au centre des demandes de relance à long terme face au COVID-19.<sup>14</sup> [L'appel pour une politique féministe sur le COVID-19](#), publié par l'organisation Feminist Alliance for Rights et approuvé par plus de 1 600 personnes et organisations de plus de 100 pays et traduit en six langues, en est un exemple notable. La déclaration exige des réponses à la pandémie intersectionnelles et fondées sur les droits, y compris un meilleur accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau, à l'assainissement et à la nourriture, et à la fin des inégalités sociales et économiques, des violences faites aux femmes des abus de pouvoir.<sup>15</sup>

Pendant que la technologie offre des opportunités à la fois pour le plaidoyer et la prestation de services, ce n'est pas toutes les organisations de défense des droits des femmes et les communautés qu'elles servent qui peuvent en profiter. En 2019, on estimait que 327 millions de femmes de moins que d'hommes avaient accès à un smartphone<sup>16</sup> et, en termes relatifs, l'écart mondial entre les sexes dans l'utilisation d'Internet était de 17 points de pourcentage.<sup>17</sup> Au sein des pays, les femmes vivant dans des communautés éloignées ou rurales sont souvent confrontées à de multiples obstacles en termes d'accès et d'utilisation de la technologie. En outre, les formes de

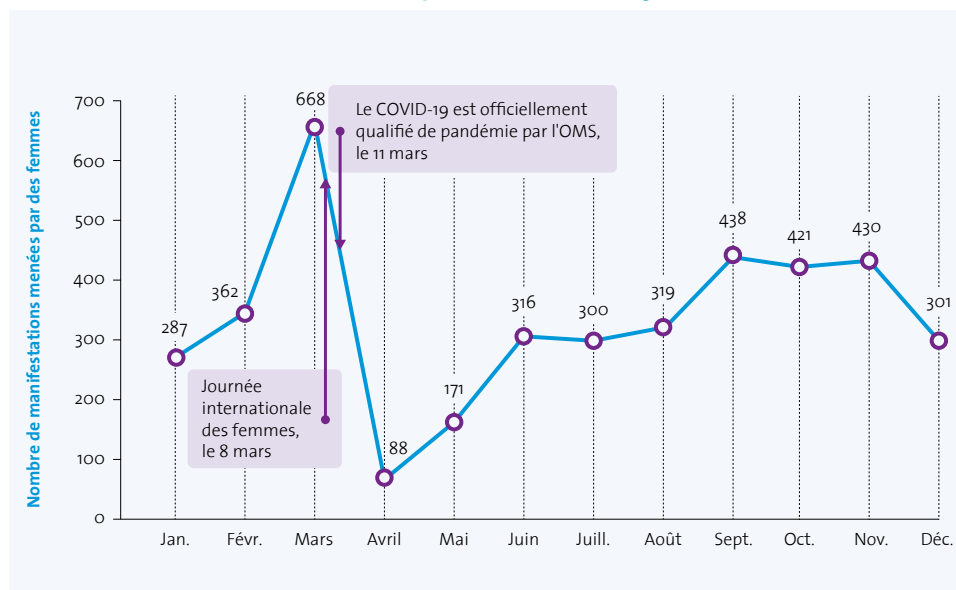
harcèlement et de violence sexospécifiques rendent souvent les espaces en ligne dangereux pour les femmes et les filles.<sup>18</sup>

### Les organisations de défense des droits des femmes demandent des comptes par le biais de manifestations et de suivi

Au fil de la pandémie, les mécanismes de responsabilisation ascendants, tels que les mobilisations sociales, ont été une stratégie clé des organisations de défense des droits des femmes pour demander des comptes aux élus. Le Graphique 2 montre que les manifestations dans les rues menées par des femmes ont atteint un pic en 2020 aux alentours de la Journée internationale des femmes le 8 mars, mais ont rapidement diminué après que l'OMS ait officiellement déclaré que le COVID-19 constituait une pandémie le 11 mars. Mais depuis juin 2020, les manifestations dans les rues font à nouveau surface dans le monde.

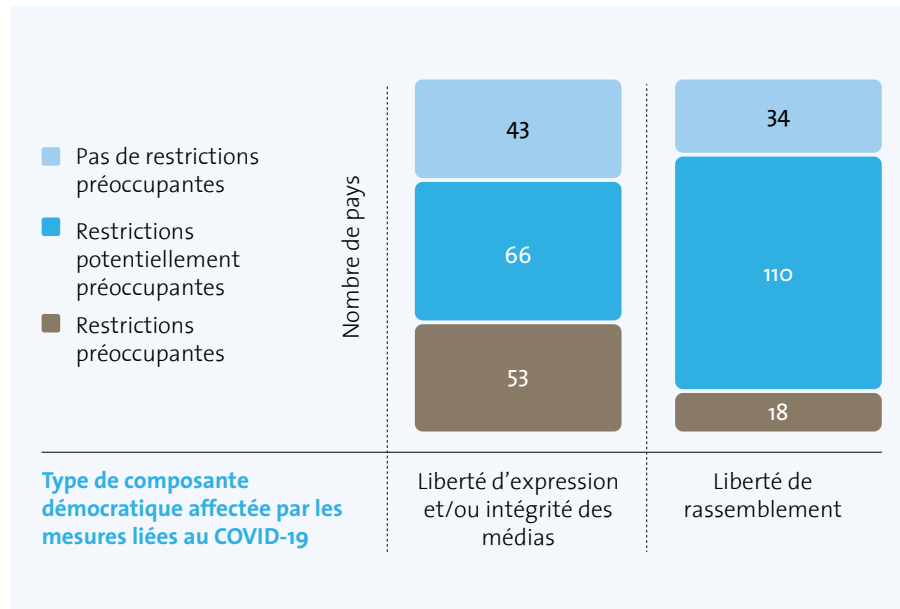
Depuis le 11 mars 2020, un total de 2 883 manifestations menées par des femmes a été enregistré. Dans le contexte des mesures de confinement et du risque d'infection, ces rassemblements publics illustrent le caractère urgent des demandes féministes.<sup>19</sup> Des manifestations sur les balcons pour sensibiliser à la violence domestique en Palestine, aux appels à une quarantaine rémunérée pour les travailleurs domestiques au Brésil, les demandes des femmes comprennent la nécessité d'augmenter le financement des services de soins et l'égalité des sexes, de mettre fin à l'austérité, d'annuler la dette injuste et de garantir une action radicale pour la justice climatique, raciale et du genre.<sup>20</sup>

**GRAPHIQUE 2 :**  
**Nombre de manifestations menées par des femmes de janvier à décembre 2020, mondialement**



Source : Analyse d'ONU Femmes basée sur l'ACLED (2020).

Notes : Données couvrant [192 pays et territoires](#). Les manifestations menées par des femmes sont définies comme : celles qui sont entièrement composées de femmes ou qui ont une majorité de femmes participantes ; et des manifestations qui portent sur des questions relatives aux droits des femmes. Les événements pour lesquels les femmes ont manifesté aux côtés des hommes sur des questions non spécifiquement liées aux droits des femmes ne sont pas inclus. De ce fait, les données ne reflètent pas pleinement l'implication des femmes dans les mouvements sociaux ; il s'agit d'un ensemble d'informations beaucoup plus vaste.

**GRAPHIQUE 3 :**
**Nombre de pays avec des restrictions liées au COVID-19 sur la liberté de réunion et d'expression**


Source : L'analyse d'ONU Femmes est basée sur les données disponibles sur des restrictions jugées préoccupantes relatives à la liberté de réunion et d'expression et à l'intégrité des médias pour un échantillon de 162 pays d'International IDEA, 2020a (en date du 28 octobre 2020, 9e mise à jour). L'IDEA définit « les restrictions préoccupantes » comme des mesures ou aménagements liés au COVID-19 qui violent les droits humains ou les standards démocratiques parce qu'ils sont disproportionnés, non nécessaires, illégaux ou indéfinis. « Des restrictions potentiellement préoccupantes » sont des mesures ou aménagements liés au COVID-19 qui peuvent mener à une violation des droits humains ou des standards démocratiques et qui peuvent être considérés comme non nécessaires, illégaux ou indéfinis s'ils sont mis en œuvre ou maintenus au fil du temps.

Le besoin urgent de déployer des mesures d'urgence a, dans certains cas, incité les gouvernements à contourner le contrôle parlementaire. La responsabilisation et la participation des acteurs de la société civile dans ces contextes, par exemple à travers des consultations citoyennes ou la budgétisation participative, ont également été négligées. Là où les défenseurs des droits des femmes étaient largement mis à l'écart des processus formels, les organisations ont trouvé d'autres moyens de faire entendre leurs besoins et d'agir en tant que chiens de garde des droits humains.<sup>21</sup> En l'absence d'évaluations officielles, en Colombie, par exemple, les femmes leaders communautaires ont mis en

place des recensements informels pour évaluer les besoins de la communauté.<sup>22</sup> Par ailleurs, au Malawi, la nomination d'un groupe de travail COVID-19, composé de seulement 19 pour cent de femmes, a incité les organisations de défense des droits des femmes à exiger une représentation égale.<sup>23</sup> Et en Tunisie, l'Association des femmes démocrates a réussi à faire pression sur le Conseil supérieur du système judiciaire pour que les affaires judiciaires relatives à la violence à l'égard des femmes soient traitées comme essentielles, ce qu'elle a réalisé en rencontrant des responsables judiciaires, en envoyant des lettres ouvertes et en publiant des documents d'orientation.<sup>24</sup>

## Le COVID-19 exacerbe les défis rencontrés par les organisations de défense des droits des femmes

Alors que les organisations de défense des droits des femmes comblent les lacunes dans la fourniture de services essentiels et stimulent la dynamique de réponses inclusives à la pandémie, le COVID-19 a exacerbé et créé de nouveaux défis pour elles. Pour beaucoup, cela a signifié fonctionner dans une situation caractérisée par de mauvaises conditions de travail, des restrictions de mobilité qui rétrécissent les espaces civiques et des fonds en diminution à un moment de demande croissante pour leurs services. Si l'on ne trouve pas une solution à cette pression, la viabilité à long terme des organisations de défense des droits des femmes est en jeu.

### Les confinements ont fermé les espaces civiques et ont été utilisés contre la dissidence

Bien que l'activisme dans la rue et l'activisme numérique se poursuivent dans tous les pays, selon l'Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Electorale, en fin novembre 2020, presque deux tiers des pays dans le monde (61 pour cent) avaient mis en place des mesures pour juguler la pandémie, considérées comme préoccupantes d'un point de vue de la démocratie et des droits de l'homme.<sup>25</sup> Bien que certaines de ces mesures aient été nécessaires et proportionnées pour atténuer les risques sanitaires liés au COVID-19, elles ont également réduit les opportunités et

les espaces de protestation démocratique et de reddition des comptes. L'analyse d'ONU Femmes relative aux données de l'IDEA a constaté une diminution des espaces civiques autonomes, définis comme des espaces où les activistes peuvent librement exprimer des opinions, accéder à des informations et se réunir pour influencer les politiques dans au moins 18 pays entre février et octobre 2020, limitant la capacité des organisations de défense des droits des femmes à fonctionner, y compris le soutien à la réponse au COVID-19.<sup>26</sup>

De plus, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU (HCDH) s'est inquiété du fait que, dans certains contextes, les gouvernements pourraient utiliser la pandémie de manière opportuniste pour faire taire les activistes des droits humains et étouffer l'opposition, en promulguant des pouvoirs d'urgence nationaux et en utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour la surveillance des citoyens.<sup>27</sup> En octobre 2020, 53 pays sur 162 avaient mis en place des « restrictions préoccupantes » sur la liberté d'expression et/ou sur l'intégrité des médias, conçues comme un moyen de lutter contre la désinformation circulant sur le virus, mais avec des ramifications plus larges pour la démocratie et les droits humains. Les activistes ont également tiré la sonnette d'alarme sur l'utilisation abusive des mesures de réponse au COVID-19 pour restreindre les manifestations féministes, y compris lorsque les restrictions à la liberté de réunion empêchent les féministes de manifester contre les tentatives de faire reculer les acquis des droits des femmes, comme au Honduras, en Hongrie et en Pologne.<sup>28</sup> Pour les activistes et les défenseurs des droits humains des femmes travaillant dans des contextes particulièrement hostiles, les restrictions liées à la pandémie ont perturbé leur capacité à créer des plans de sécurité et à évaluer les risques, et les fermetures ont permis aux acteurs armés de localiser et de nuire plus facilement aux femmes dirigeantes sociales en toute impunité.<sup>29</sup>

### **Les déficits de financement et les changements de priorité des donateurs ont mis à rude épreuve les organisations**

Les déficits de financement réels – et attendus – mettent encore plus à rude épreuve les organisations de défense des droits des femmes qui sont débordées et avec des ressources limitées. Avant le COVID-19, uniquement 8 pour cent de l'aide liée au genre dédiée à la société civile allait directement aux organisations dans les pays en développement, dont peu aurait profité aux organisations de défense des droits des femmes.<sup>30</sup> Lorsqu'un financement leur parvient, il est généralement obtenu indirectement par l'intermédiaire d'ONG internationales ou d'agences de développement, et utilise fréquemment des modalités de financement restrictives ou à court terme auxquelles de nombreuses petites et moyennes organisations ne peuvent pas accéder.<sup>31</sup> Des données sur la crise financière de

2008 renforcent une sombre prévision de pertes économiques potentielles pour les ONG à un moment de demande accrue pour les organisations de défense des droits des femmes.<sup>32</sup>

La récession économique causée par le COVID-19 a détourné les fonds de la société civile nationale et internationale vers les réponses d'urgence à la pandémie et le renforcement des capacités de l'État.<sup>33</sup> Les organisations de la société civile dépendantes des contributions des membres ont vu leurs budgets baisser soudainement, tandis que l'annulation des activités de collecte de fonds pourrait aggraver leurs futurs déficits financiers. De telles réductions de financement entravent la capacité des organisations de défense des droits des femmes à fournir les services nécessaires et à s'engager dans un travail de plaidoyer et de politique, notamment si ce travail est perçu comme sans rapport avec la pandémie et relégué au second plan.<sup>34</sup> Par exemple, un rapport régional sur les OSC africaines a mis en évidence qu'en avril 2020, 56 pour cent des 1 015 organisations enquêtées dans 44 pays avaient déjà fait l'expérience de réductions de financement, alors que 66 pour cent s'attendaient à perdre leur financement au cours des trois à six prochains mois.<sup>35</sup> Cinquante pour cent des OSC consultées dans le rapport susmentionné avaient réduit leurs dépenses en réponse à une perte de financement ou à une incertitude, et 69 pour cent avaient déjà réduit ou annulé leurs opérations.<sup>36</sup> Au Moyen-Orient, des activistes rapportent que les réductions de financement et l'inflexibilité des donateurs ont provoqué « une réduction massive des activités mises en œuvre sur le terrain » en ce qui concerne les droits de l'homme et la démocratie.<sup>37</sup>

Dans les situations de conflits et humanitaires, l'évaluation rapide d'ONU Femmes a révélé qu'un tiers des organisations consultées (22 sur 75) risquaient de cesser leur activité en raison de la pandémie et de ses effets.<sup>38</sup> Même relativement tôt dans la pandémie, ONU Femmes a constaté qu'en avril presque trois quart (71 pour cent) des 100 OSC de femmes consultées dans la région Asie-Pacifique ont été quelque peu ou très négativement affectés, avec 12 pour cent devant temporairement suspendre toutes leurs activités (voir Graphique 4).<sup>39</sup>

### **Les mauvaises conditions de travail dans le secteur à but non lucratif ont été exacerbées par le COVID-19**

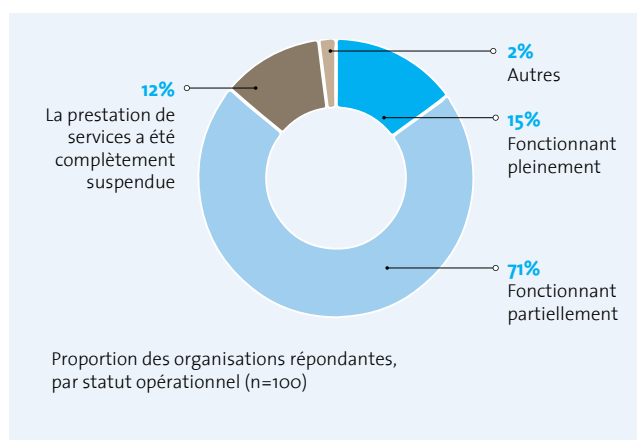
Les données disponibles suggèrent que les organisations à but non lucratif emploient généralement une main d'œuvre largement féminisée qui travaille souvent dans des conditions précaires, y compris des niveaux élevés d'insécurité de l'emploi et de bas salaires ; une surcharge de travail et des attentes en matière d'heures supplémentaires ; et une dépendance excessive à l'égard des travailleurs sous contrat temporaire et à temps partiel sans avantages sociaux (ou même des bénévoles) pour l'exécution des fonctions principales.<sup>40</sup> Une estimation basée

sur des données couvrant 42 pays dans le monde suggère que les bénévoles représenteraient 42 pour cent des travailleurs à but non lucratif.<sup>41</sup>

Depuis le début de la pandémie, ces conditions de travail se sont détériorées dans de nombreux contextes, avec des répercussions négatives pour les organisations, les travailleurs et les bénéficiaires. En Afrique, par exemple, la moitié des 1 015 OSC consultées avaient déjà introduit des mesures de réduction des coûts telles que la mise à pied, le gel des embauches, les réductions salariales et des heures de travail et le recours accru aux bénévoles.<sup>42</sup> En Europe et en Asie centrale, une part significative des organisations de femmes et d'activistes ont indiqué que leur personnel travaillait à domicile dans des conditions difficiles, citant notamment le manque d'accès à Internet ou d'équipement de travail.<sup>43</sup> Elles ont également signalé des pénuries d'EPI et des directives de sécurité irréalistes difficiles à mettre en œuvre dans les conditions de travail difficiles auxquelles elles sont confrontées, les femmes fournissant des soins de santé de base et la livraison de nourriture dans leurs communautés étant exposées à des risques sanitaires supplémentaires en raison du manque de masques, de gants et d'équipements sanitaires.<sup>44</sup> Les organisations locales dirigées par des femmes et les organisations de défense des droits des femmes dans

divers pays du Sud indiquent être les dernières à accéder aux EPI, connaissant parfois des mois de retard dans la réception des fournitures promises par les agences internationales.<sup>45</sup>

**GRAPHIQUE 4 :**  
**Impact du COVID-19 sur la continuité opérationnelle des organisations de femmes de la société civile en Asie et dans le Pacifique (Avril 2020)**



Source : ONU Femmes (2020a).

## Passerelles pour renforcer les organisations de défense des droits des femmes dans la réponse au COVID-19 et dans la relance

Toutes les parties prenantes, y compris les donateurs et les gouvernements, peuvent aider les organisations de défense des droits des femmes à s'adapter aux nouvelles réalités présentées par la pandémie et à amplifier leur plaidoyer pour des sociétés plus solidaires et plus justes. Cette note propose un ensemble de recommandations visant à reconnaître, à faire participer et à soutenir les organisations de défense des droits des femmes dans la réponse immédiate au COVID-19, garantissant la durabilité à long terme de leur travail et un espace civique sûr et propice.

### Assurer la participation significative des organisations de défense des droits des femmes à la prise de décision concernant le COVID-19

Étant donné que les organisations de défense des droits des femmes servent de « courtiers du savoir » au sein de leurs communautés, leur participation directe et significative à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des réponses au COVID-19 est essentielle pour garantir des politiques efficaces, inclusives et fondées sur les réalités des femmes et des filles.<sup>46</sup>

Les mesures visant à impliquer les organisations de défense des droits des femmes dans la réponse au COVID-19 incluent la mise en place de mécanismes consultatifs formels au niveau national ou local ; les évaluations participatives des besoins ; les faire participer aux décisions concernant les groupes vulnérables ; ou leur participation dans les processus de rétablissement de la paix.<sup>47</sup> En Sierra Leone, par exemple, une plateforme menée par le gouvernement a été établie pour permettre à la société civile d'avoir une influence directe sur la prise de décision dans l'intervention urgente pour lutter contre le COVID-19.<sup>48</sup> Au Népal, un réseau multipartite a été établi pour surveiller les droits humains durant la pandémie. Son premier rapport a attiré l'attention sur les problèmes supplémentaires auxquels les femmes sont confrontées durant la grossesse et l'accouchement et sur l'augmentation alarmante de la mortalité maternelle durant le confinement en raison de difficultés d'accès aux services de santé d'urgence.<sup>49</sup>



Afin de tirer pleinement parti des opportunités offertes par la participation numérique aux réponses au COVID-19, des mesures doivent être prises pour lever les barrières tels que le manque d'accès à Internet, les équipements informatiques et de traductions linguistiques limitées ainsi que la violence et le harcèlement en ligne.<sup>50</sup> La technologie doit également être adaptée aux différents besoins de groupes spécifiques tels que les femmes et les filles handicapées.

### **Reconnaître les organisations de défense des droits des femmes comme des prestataires de services essentiels et promouvoir des conditions de travail sûres**

La réponse indéfectible des organisations de défense des droits des femmes nécessite une reconnaissance publique toute aussi répandue de leur rôle vital. La reconnaissance formelle des OSC comme prestataires de services essentiels peut contribuer à garantir la durabilité de leurs services, souvent vitaux, en facilitant leur accès aux subventions gouvernementales et aux processus de prise de décision. Selon le « [Gender Response Tracker](#) » d'ONU Femmes et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 48 pays sur 135 ont considéré comme essentiels les services qui préviennent et répondent à la violence à l'égard des femmes et des filles, ce qui signifie que les travailleurs qui peuvent continuer à fournir une aide et un abri aux survivantes, peuvent être exemptés de restrictions de mobilité et être éligibles à un financement d'urgence. Cependant, de nombreux pays ne reconnaissent pas clairement les prestations de la société civile comme des services essentiels et se concentrent principalement sur les prestataires de l'État. En conséquence, certains services fournis par des OSC ont été entravés ou retardés.<sup>51</sup> Des directives peu claires aux officiers de police peuvent empêcher les travailleurs des OSC d'atteindre le domicile des femmes ou dissuader les bénéficiaires de demander de l'aide. Dans certains contextes, les bénéficiaires n'ont pas réalisé que les services menés par des OSC de femmes sont restés ouverts.<sup>52</sup>

Pour résoudre ce problème, les autorités locales de certaines régions de Syrie, par exemple, ont fourni aux travailleurs et aux bénévoles des OSC des cartes d'identité afin de faciliter leur déplacement en toute sécurité pour les efforts de secours.<sup>53</sup> De même, la Bosnie-Herzégovine a élaboré un plan pour soutenir les OSC qui gèrent des refuges pour les survivantes de violences basées sur le genre en tant que services essentiels.<sup>54</sup>

La sécurité des personnes qui fournissent des services essentiels par le biais d'organisations de défense des droits des femmes doit également être garantie par la fourniture d'EPI et d'orientations pour les travailleurs.<sup>55</sup> En Palestine, par exemple, certaines organisations de défense des droits des femmes offrent un soutien par les pairs au personnel dans le cadre d'une approche globale de la santé et de la sécurité psychologiques au travail.<sup>56</sup> Une stratégie

globale créée par le Fonds d'action urgente pour les droits des femmes soutient directement les féministes grâce à l'accès à la technologie numérique, aux informations sur la santé et la sécurité, aux soins collectifs et au soutien psychosocial, ainsi qu'au financement pour répondre aux besoins fondamentaux des activistes et de leurs familles.<sup>57</sup>

La reconnaissance par l'État des organisations de défense des droits des femmes devrait également s'accompagner d'investissements dans les infrastructures et les services publics dans les communautés qu'elles servent.<sup>58</sup> L'accès à l'eau et l'assainissement, par exemple, peuvent améliorer les conditions de travail dans lesquelles les organisations de défense des droits des femmes opèrent et minimiser l'exposition des travailleurs et des bénéficiaires aux risques sanitaires. Le renforcement de la base de données probantes sur le travail et l'impact des organisations de défense des droits des femmes est également essentiel pour rendre leurs contributions visibles au-delà des limites de leurs communautés.

### **Pérenniser et accroître le financement pour soutenir les organisations de défense des droits des femmes**

Les donateurs devraient faire preuve de souplesse afin de permettre aux organisations de défense des droits des femmes de rebondir pour relever des défis inattendus pendant la réponse à la pandémie et la relance. Les gouvernements d'Allemagne, du Malawi et du Mexique, par exemple, ont modifié leurs procédures administratives, telles que la passation des marchés, les dépenses, l'octroi de subventions et les contrats pour faciliter cette démarche.<sup>59</sup> Au Zimbabwe, la réglementation demande aux banques et aux propriétaires de faire preuve de flexibilité sur le paiement des emprunts et des loyers pour les organisations.<sup>60</sup> En Argentine, en Australie, en France et aux Pays-Bas, les mesures de relance face au COVID-19 pour la société civile comprennent des subventions salariales et des programmes d'accès au crédit.<sup>61</sup>

Les donateurs devraient également prendre en charge les coûts de fonctionnement de base des organisations afin qu'elles puissent investir dans la technologie, la sécurité, la santé et la sûreté. Le Fonds pour l'action humanitaire et la paix pour les femmes, par exemple, a établi [une fenêtre d'intervention d'urgence COVID-19](#) qui a déjà soutenu financièrement 42 OSC de femmes de la base dans 18 pays pour qu'elles restent opérationnelles et puissent répondre aux impacts sexospécifiques de la pandémie.<sup>62</sup> [Le Fonds mondial pour les femmes](#) a adapté ses exigences pour aider les organisations bénéficiaires à relever les défis institutionnels, opérationnels et programmatiques posés par la pandémie, notamment en leur permettant d'utiliser des fonds pour couvrir les coûts de sûreté et de sécurité, de suspendre les activités et de faire preuve de flexibilité en matière de budgétisation et de rapports.

Des fonds d'urgence et des financements pluriannuels sont nécessaires pour assurer la durabilité des OSC répondant à la crise. En Irlande, par exemple, un fonds de stabilité COVID-19 pour le secteur communautaire et bénévole de 40 millions d'euros fournit une injection unique de fonds aux OSC, y compris les organisations de défense des droits des femmes et d'autres groupes qui offrent des services essentiels de première ligne aux populations vulnérables et qui sont en danger de fermeture imminente.<sup>63</sup> De même, la Suède a mis à disposition des fonds supplémentaires (environ 9 millions d'euros) pour les OSC luttant contre la violence à l'égard des femmes, des enfants et des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes et queer (LGBTIQ+).<sup>64</sup>

Dans toutes les régions, il existe un besoin de financement plus direct pour les petites et moyennes organisations de défense des droits des femmes qui sont au cœur du mouvement féministe autonome dans le monde, mais qui sont le plus souvent exclues du financement des donateurs.<sup>65</sup> Dans tous les cas, il est vital que les organisations de défense des droits des femmes conservent la capacité de définir leur propre programme et leurs priorités, en reconnaissant que là où des tensions existent entre l'État et les organisations féministes, le soutien international peut être crucial pour leur survie et que leur capacité à collecter des fonds de manière indépendante doit être protégée.

### **Sauvegarder les espaces de la société civile et protéger les femmes défenseuses des droits humains**

Les mesures visant à préserver l'espace civique pendant la pandémie sont primordiales pour garantir des organisations de défense des droits des femmes fortes, ingénieuses et autonomes. Au Danemark, par exemple, les assemblées de 'façonnement

d'opinion' et de manifestations ont été exemptées de la législation temporaire qui restreint les rassemblements de plus de 10 personnes.<sup>66</sup> L'Équateur et la France ont amplifié la visibilité des OSC et leurs contributions à la réponse au COVID-19 sur des sites Internet dédiés, et l'Éthiopie fait la promotion des initiatives dirigées par les OSC à la télévision.<sup>67</sup> Il est également vital que les États reconnaissent et protègent le travail des femmes défenseuses des droits humains, y compris en défendant leurs droits à la liberté d'expression et à la vie privée et en garantissant leur accès à des recours en cas de violence.<sup>68</sup> Le soutien aux organes de contrôle indépendants, tels que les médiateurs et les institutions nationales des droits humains, est également essentiel.<sup>69</sup>

Les États dotés à la fois de sociétés civiles fortes et de relations saines entre l'État et la société sont davantage susceptibles de réagir efficacement en cas de crise. Dans ces contextes, les cycles vertueux d'autonomisation mutuelle entre les bureaucrates féministes et les activistes travaillant en dehors de l'État peuvent augmenter la probabilité que les plans d'urgence et de relance reflètent les besoins et les droits des femmes.<sup>70</sup> En Argentine, par exemple, l'influence des féministes dans des postes ministériels clés et un mouvement féministe dynamique multiforme ont contribué à une réponse politique forte et sensible au genre au COVID-19.<sup>71</sup> Dans ce cas, un gouvernement ouvert aux demandes des femmes a donné aux bureaucrates féministes une marge de manœuvre dès le départ pour intégrer des éléments de genre dans les programmes de protection sociale,<sup>72</sup> tandis que des mesures visant à lutter contre la violence basée sur le genre ont été intégrées à un stade ultérieur en réponse aux campagnes et aux analyses d'experts fournies par les organisations de défense des droits des femmes.<sup>73</sup>

## **Partenariats d'ONU Femmes en action**

ONU Femmes travaille de concert avec ses partenaires pour [renforcer la prise en compte du genre dans la relance face au COVID-19](#), en soutenant notamment les organisations de défense des droits des femmes aux niveaux national, régional et mondial.

### **Le Forum Génération Égalité et les Coalitions d'action**

En organisant ce rassemblement mondial pour l'égalité des sexes centré sur la société civile, ONU Femmes renforce les partenariats entre les gouvernements et les organisations de défense des droits des femmes du monde entier. Les [Coalitions d'action](#) multipartites du Forum stimulent l'innovation pour des progrès immédiats et irréversibles en faveur de l'égalité des sexes, en identifiant des objectifs concrets et ambitieux en matière de

leadership féministe et de renforcement des mouvements, entre autres priorités essentielles.

### **Des réponses fondées sur des données**

Les consultations et les analyses rapides d'ONU Femmes aux niveaux national, régional et mondial mettent en évidence les défis et les besoins à court, moyen et long terme des organisations de défense des droits des femmes. Par exemple, des consultations sous-régionales rapides en [Europe et en Asie centrale, en Asie-Pacifique](#) et dans les États arabes ont identifié des obstacles opérationnels spécifiques aux OSC de femmes pendant la pandémie. Grâce au lancement du « [COVID-19 Global Gender Response Tracker](#) » du PNUD-ONU Femmes, les décideurs, les activistes et les chercheurs ont désormais accès à l'analyse de plus

de 3 100 mesures politiques dans 221 pays et territoires. Munie de ces données, ONU Femmes conseille les gouvernements, les donateurs et les agences d'aide sur la manière dont ils peuvent stratégiquement et concrètement soutenir le travail crucial des organisations de défense des droits des femmes.

### **Renforcer la capacité de réponse de la société civile**

ONU Femmes amplifie le travail des organisations de défense des droits des femmes en fournissant des ressources flexibles et renforçant leurs capacités. Au Népal, par exemple, ONU Femmes a établi un partenariat avec le gouvernement et d'autres agences de l'ONU pour soutenir une organisation de femmes qui propose une quarantaine sécurisée aux femmes migrantes et à leurs familles. Ainsi, les personnes qui géraient le refuge et utilisaient ses services disposaient d'un équipement adéquat en EPI, en produits alimentaires et en kits de dignité.<sup>74</sup>

En partenariat avec le Women's International Peace Centre (Centre International des Femmes pour la Paix) et le gouvernement de la Norvège, ONU Femmes forme et soutient des médiatrices pour la paix dans les districts de Yumbe, d'Adjumani et de Kotido en Ouganda. En plus de régler les conflits communautaires, les médiatrices du projet sensibilisent à présent les membres de la communauté sur les mesures de protection face au COVID-19, notamment le lavage des mains, la distanciation sociale et le port de masques. Ce travail essentiel, et la sécurité des femmes qui l'entreprennent, est possible grâce à la fourniture d'EPI et d'équipements sanitaires par ONU Femmes.<sup>75</sup>

ONU Femmes a également permis à ses OSC bénéficiaires de subventions d'accéder plus facilement aux ressources pour réaliser leur travail vital pendant la pandémie. Le [Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la](#)

[violence à l'égard des femmes](#) géré par ONU Femmes a mis en œuvre un plan d'action en cinq points pour augmenter la flexibilité dans les rapports des bénéficiaires et pour permettre des réaffectations budgétaires et des modifications de projet qui ont permis à ces organisations de rebondir rapidement. En mai 2020, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies — en partenariat avec l'Initiative Spotlight et l'Union Européenne — a alloué 9 millions de dollars US supplémentaires pour un soutien immédiat au travail de 44 bénéficiaires existants en Afrique subsaharienne, en mettant l'accent sur les réponses institutionnelles, l'atténuation des risques et la relance. Le Fonds a également lancé un appel mondial à propositions en septembre 2020, sollicitant des candidatures d'OSC (notamment d'organisations de défense des droits des femmes) travaillant pour traiter et répondre aux augmentations signalées de la violence à l'égard des femmes et des filles dans le contexte de la pandémie.

### **Protéger et promouvoir l'espace civique**

Marquant le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'organisation, le Secrétaire général de l'ONU a publié un [Appel à l'action en faveur des droits humains](#), reconnaissant la participation publique et l'espace civique comme l'un des sept domaines d'action critiques. En réponse, le bureau du Haut-commissariat aux droits de l'Homme (HCDH) et ONU Femmes dirigent une initiative à l'échelle des Nations Unies pour protéger et promouvoir l'espace civique. Basée sur une consultation mondiale en ligne avec la société civile, [une Note d'orientation de l'ONU](#) fournit un cadre pour ce travail, afin de permettre une participation significative de la société civile dans les processus de prises de décision, de protéger les acteurs de la société civile à risque, et de promouvoir un espace civique libre et ouvert.

---

Cette note a été rédigée par Victoria Díaz-García et Giorgina Piperone (Division de la société civile d'ONU Femmes), Constanza Tabbush et Loui Williams (Section de la recherche et des données d'ONU Femmes). L'édition a été réalisée par Tara Patricia Cookson (Ladysmith). Traduction par Delphine Huddleston.

---

## Notes finales

- 1 OMS (2021).
- 2 Nations Unies (2020).
- 3 Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies (2020).
- 4 SEWA (2020).
- 5 ONU Femmes (2020l).
- 6 OIT (2018). Les données de cette source font référence au « travail des soins », et couvrent donc seulement partiellement le travail communautaire des femmes, qui va au-delà des soins et couvre également l'organisation communautaire et l'activisme de base. « Le travail non rémunéré communautaire » inclut donc a) le bénévolat communautaire et organisationnel non rémunéré pour fournir des services de soins dans des professions ou des secteurs de soins, et b) le bénévolat direct non rémunéré pour d'autres ménages afin de fournir des services de soins similaires à un travail de soins non rémunéré.
- 7 Institut national de statistique du Chili (2020).
- 8 ONU Femmes (2020c).
- 9 Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies (2020).
- 10 Tabbush et Friedman (2020).
- 11 Hawaii State Commission on the Status of Women (2020).
- 12 Mobilisation Lab (2020).
- 13 Voir, par exemple, la campagne « Feminist Bailout » lancée par l'AWID en mai 2020
- 14 Chatzidakis et al. (2020); Paulson (2020); Branicki (2020).
- 15 Feminist Alliance for Rights (2020).
- 16 OCDE (2018).
- 17 UIT (2019), p. 4.
- 18 ONU Femmes (2020b).
- 19 Chenoweth (2020).
- 20 Al-Ali (2020); Rodríguez Soto (2020).
- 21 Smith (2019).
- 22 Zulver (2020).
- 23 CIVICUS (2020a).
- 24 Ibid.
- 25 International IDEA (2020c et 2020a).
- 26 HCDH (2020a).
- 27 HCDH (2020b). Pleyers (2020); International Centre for Not-for-Profit Law (2020). Pour plus d'informations sur les mesures d'urgence, voir HCDH (2020c).
- 28 CIVICUS (2020b); CIVICUS (2021); Human Rights Watch (2020); Eşençay (2020).
- 29 Zulver (2020).
- 30 OCDE (2016). Dans cette étude de l'OCDE, les projets étaient considérés comme axés sur le genre lorsqu'ils ciblaient l'égalité des sexes en tant qu'objectif principal (primaire) ou important (secondaire).
- 31 Lever et al. (2020).
- 32 Hanfstaengl (2010). Par exemple, une étude mondiale des Nations Unies menée auprès de 640 OSC a constaté que la majorité a signalé des réductions dans un ou plusieurs types de financement en 2009 par rapport à 2006, tandis que plus de la moitié des organisations ont signalé une augmentation substantielle de la demande de services, en particulier les services de secours de base et d'urgence.
- 33 Youngs and Panchulidze (2020).
- 34 Brechenmacher et al. (2020), p. 3.
- 35 @AfricanNGOs et EPIC-Africa (2020), p. 4.
- 36 Ibid.
- 37 Youngs and Panchulidze (2020). Voir aussi ONU Femmes (2020c).
- 38 WPHF (2020a).
- 39 ONU Femmes (2020a). Informations basées sur les réponses de 100 OSC d'Afghanistan, du Bangladesh, du Cambodge, de Chine, d'Inde, d'Indonésie, de Malaisie, du Myanmar, du Népal, du Pakistan, des Philippines, de Singapour, de Thaïlande et du Vietnam.
- 40 Ariza-Montes et Lucia-Casademunt (2016); American Association of University Women (2018); Themudo (2009).
- 41 Salamon (2020), p. 189.
- 42 @AfricanNGOs et EPIC-Africa (2020), p. 13.
- 43 ONU Femmes (2020a); ONU Femmes (2020c).
- 44 ONU Femmes (2020c).
- 45 ActionAid (2020).
- 46 ONU Femmes (2020d), pp. 6-7.
- 47 Voir ONU Femmes (2020e).
- 48 CIVICUS (2020a).
- 49 Ibid.
- 50 ONU Femmes (2020k).
- 51 Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies (2020).
- 52 Ibid.
- 53 Dawlaty (2020).
- 54 Conseil de l'Europe (2020).
- 55 ONU Femmes (2020c), p. 4.
- 56 Kvinna till Kvinna (2020a; 2020b).
- 57 Urgent Action Fund for Human Rights (2020).
- 58 ONU Femmes (2020g).
- 59 CIVICUS (2020a).
- 60 Ibid.
- 61 Ibid.
- 62 WPHF (2020b).
- 63 Department of Rural and Community Development (2020).
- 64 ONU Femmes (2020f).
- 65 Lever et al. (2020).
- 66 International Centre for Not-for-Profit Law et al. (2020).
- 67 CIVICUS (2020a).
- 68 ONU Femmes (2020h).
- 69 Ibid.
- 70 Fox (2005).
- 71 Voir par exemple, PNUD-ONU Femmes 2020, qui constate que l'Argentine a mis en place un nombre relativement important de mesures politiques sensibles au genre.
- 72 Par exemple, l'activiste économiste féministe Mercedes D'Alessandro, récemment nommée directrice du genre et de l'économie au ministère de l'Économie, est principalement responsable des composantes genre de la réponse liée à protection sociale au COVID-19.
- 73 Diario Digital Femenino (2020).
- 74 ONU Femmes (2020j).
- 75 ONU Femmes (2020k).

## Références

- Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED). (2020). [Political Violence Targeting Women & Demonstrations Featuring Women](#). Ensemble de données. 24 octobre.
- ActionAid et al. (2020). [Humanitarian Funding, Partnerships and Coordination in the COVID-19 Crisis: Perspectives from Local Women-led Organizations and Women's Rights Organizations](#). 16 juillet. ActionAid, Londres.
- African Feminism. (2020). [African Feminist Post-COVID-19 Economic Recovery Statement](#). 11 juin.
- AGNA, Charities Aid Foundation et CIVICUS. (2020). [Rebuilding for Good: Actions Needed from Governments to Support and Sustain Civil Society](#).
- Al-Ali, N. (2020). COVID-19 and Feminism in the Global South: Challenges, Initiatives and Dilemmas. *European Journal of Women's Studies* 27(4): 333-347.
- American Association of University Women. (2018). [Broken Ladders: Barriers to Women's Representation in Nonprofit Leadership](#). Mai.

- Amnesty International. (2020). [Pologne : Les autorités doivent protéger les manifestant·e·s pacifiques qui dénoncent les restrictions liées à l'avortement](#). 29 octobre.
- Ariza-Montes, A. et A. Lucia-Casademunt. (2016). Nonprofit Versus For-Profit Organizations: A European Overview of Employees' Work Conditions. *Human Service Organizations: Management, Leadership & Governance* 40(4): 334-351.
- @AfricanNGOs et EPIC-Africa. (2020). [L'impact de la COVID-19 sur les organisations de la société civile africaine : Enjeux, réponses et opportunités](#). Juin.
- AWID. (2020). Feminist Bailout Campaign from the COVID-19.
- Branicki, L.J. (2020). COVID-19, Ethics of Care and Feminist Crisis Management. *Gender, Work and Organization* 27(5): 872-883.
- Branigan, C. (2020). [Feminists Fight Covid on Buenos Aires' Urban Margins](#). NACLA (North American Congress on Latin America). 16 juin.
- Brechenmacher S., T. Carothers et R. Youngs. (2020). [Civil Society and the Coronavirus: Dynamism Despite Disruption](#). Carnegie Endowment for International Peace. Avril.
- Centre régional d'innovation du PNUD pour l'Asie-Pacifique. (2020). [A COVID Cash Transfer Programme in Togo that Gives More Money to Women](#). 16 juin.
- Chatzidakis, A., J. Hakin, J. Littler, C. Rottenberg et L. Segal. (2020). From Carewashing to Radical Care: The Discursive Explosions of Care During COVID-19. *Feminist Media Studies* 20(6): 889-895.
- Chenoweth, E. (2020). *The Future of Nonviolent Resistance*. *Journal of Democracy* 31(3): 69-84.
- Chile National Statistical Institute. (2015). [National Time Use Survey](#). Santiago du Chili. 28 janvier 2020.
- CIVICUS. (2021). [Justice For Keyla: Nursing Student's Suspected Homicide Sparks Outrage In Honduras](#).
- \_\_\_\_\_. (2020a). [COVID-19: Members Views on Civil Society Resilience and Sustainability](#). Septembre.
- \_\_\_\_\_. (2020b). [Unabated attacks on LGBTI rights during the pandemic](#).
- Conseil de l'Europe. (2020). [Promouvoir et protéger les droits des femmes au niveau national](#).
- Dawlaty. (2020). [COVID-19 Situational Report: Impact and Response of Dawlaty's Partners and Operations](#).
- Department of Rural and Community Development. (2020). [COVID-19 Stability Fund for Community and Voluntary, Charity and Social Enterprises](#). Gouvernement d'Irlande.
- Diario Digital Femenino. (2020). [Feministas Hacen un Llamado](#). 13 Avril.
- Eşençay, S. (2020). [When COVID-19 Becomes a Political Ally: Poland's Law on Abortion](#). 24 juin.
- Feminist Alliance for Rights. (2020). [Call for a Feminist COVID-19 Policy](#). 20 mars.
- Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. (2020). [COVID-19 and the Impact on Civil Society Organizations \(CSOs\) Working to End Violence against Women and Girls](#). ONU Femmes, New York.
- Fox, J. (2005). Empowerment and Institutional Change: Mapping 'Virtuous Circles' of State-Society Interaction. In *Power, Rights and Poverty: Concepts and Connections*, édité par R. Alsop, 68-92. Washington, DC : Banque mondiale.
- Hanfstaengl, E.-M. (2010). [Impact of Global Economic Crises on Civil Society Organizations](#). DESA (Département des affaires économiques et sociales de l'ONU) Document de travail No. 97, ST/ESA/2010/DWP/97.
- Hawai'i State Commission on the Status of Women. (2020). [Building Bridges, Not Walking on Backs: A Feminist Recovery Plan for COVID-19](#). Department of Human Services, State of Hawai'i.
- HCDH (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme). (2019). [La protection et l'élargissement de l'espace civique](#).
- \_\_\_\_\_. (2020a). [States Responses to Covid 19 Threat Should Not Halt Freedoms of Assembly and Association' – UN Expert on the Rights to Freedoms of Peaceful Assembly and of Association, Mr. Clément Voule](#). 14 avril.
- \_\_\_\_\_. (2020b). [UN Experts Warn of Closing Digital Space Amid COVID-19 Pandemic](#). 30 juillet.
- \_\_\_\_\_. (2020c). [Emergency Measures and COVID-19: Guidance](#). 27 avril 2020.
- Human Rights Watch. (2020). [Pologne : Crackdown on LGBT Activists](#). 7 août.
- International Center for Not-For-Profit Law. [Top Trends: COVID-19 and Civic Space](#). 30 octobre.
- \_\_\_\_\_, European Center for Not-for-Profit Law and UN Human Rights Special Procedures. (2020). [COVID-19 Civic Freedom Tracker: Keep Civic Space Healthy](#).
- International IDEA (International Institute for Democracy and Electoral Assistance). (2020a). [Global Monitor of COVID-19's impact on Democracy and Human Rights](#).
- \_\_\_\_\_. (2020b). [The Global State of Democracy Indices](#).
- \_\_\_\_\_. (2020c). [Taking Stock of the Global Democratic Trends Before and During the COVID-19 Pandemic](#).
- Kvinna till Kvinna. (2020). Programme Response and Recovery in Palestine and Israel. Avril.
- Lever, E. ; Miller, K. and Staszewska, K. (2020). [Moving More Money to the Drivers of Change: How Bilateral and Multilateral Funders Can Resource Feminist Movements](#). AWID et Mama Cash avec le soutien de Count Me In! Consortium.
- Ministère des femmes et de l'égalité des sexes, Chili et ONU Femmes. (2020). Rapid Gender Assessment Survey in Chile. Octobre.
- Mobilisation Lab (2020). [Hawai'i Has a Feminist Economic Recovery Plan for COVID-19 Thanks to These Organizers](#). 30 juin.



- Nations Unies. (2020). [Policy Brief: The Impact of COVID-19 on Women](#). 9 Avril. Nations Unies, New York.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économique). (2016). [Donor Support to Southern Women's Rights Organizations](#). Novembre.
- \_\_\_\_\_. (2018). [Bridging the Gender Digital Divide: Include, Upskill, Innovate](#).
- O'Donovan, O. (2020). Éditorial : The COVID-19 Catastrophe, Authoritarianism, and Refusing to Get Used to It. *Community Development Journal* 55(4): 549-552.
- OIT (Organisation internationale du travail). (2018). *Care Work and Care Jobs for the Future of Decent Work*. Genève : OIT.
- OMS (Organisation mondiale de la Santé). (2021). [WHO Coronavirus Disease \(COVID-19\) Dashboard](#). 5 janvier.
- ONU Femmes (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes). (2020a). [Rapid Assessment of COVID-19 on Women's Civil Society Organizations](#). Action Brief. Mai.
- \_\_\_\_\_. (2020b). [Le COVID-19 et la violence contre les femmes et les filles : Lutter contre la pandémie de l'ombre](#). Série de notes de politique sur le genre et le COVID-19. ONU Femmes, New York.
- \_\_\_\_\_. (2020c). [Voices of Women's Organizations on COVID-19: April 2020 Sub-Regional Consultations](#).
- \_\_\_\_\_. (2020d). [Le COVID-19 et le leadership des femmes : Passer d'une réponse efficace à une reconstruction plus solide](#). Série de notes de politique sur le genre et le COVID-19. ONU Femmes, New York.
- \_\_\_\_\_. (2020e). [Une réponse urgente au COVID-19 : La participation importante des femmes aux processus de paix et de cessez-le-feu](#). Série de notes de politique sur le genre et le COVID-19. ONU Femmes, New York.
- \_\_\_\_\_. (2020f). [Global Gender Response Tracker Assesses COVID-19 Measures for Women](#).
- \_\_\_\_\_. 2020g. [Le COVID-19 et l'économie du soin : Action immédiate et transformation structurelle en vue d'une relance sensible au genre](#). Série de notes de politique sur le genre et le COVID-19. ONU Femmes, New York.
- \_\_\_\_\_. (2020h). [Women Human Rights Defenders: Women, Peace and Security and COVID-19 in Asia and the Pacific](#). Juillet. ONU Femmes, Bangkok.
- \_\_\_\_\_. (2020i). [In Nepal, a Woman-Managed Quarantine Centre Tends to Women's Unique Needs and Recovery](#). 9 juillet.
- \_\_\_\_\_. (2020j). [Women Peace Mediators Become Key Actors on the Front Lines of COVID-19 Prevention in Refugee Settlements in Uganda](#). 15 juin.
- \_\_\_\_\_. (2020k). [Online and ICT-facilitated violence against women and girls during COVID-19](#).
- \_\_\_\_\_. (2020l). [Whose Time to Care? Unpaid Care and Domestic Work During COVID-19](#).
- Paulson, S. (2020). [Degrowth and Feminisms Ally to Forge Care-full Paths Beyond Pandemic](#). *Interface: A Journal for and about Social Movements* 12(1): 232-246.
- Pleyers, G. (2020). [The Pandemic Is a Battlefield: Social Movements in the COVID-19 Lockdown](#). *Journal of Civil Society*.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement)-ONU Femmes (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes). (2020). [COVID-19 Global Gender Response Tracker: Global Factsheet](#).
- Reuters. (2020). [Poland to Quit Treaty on Violence Against Women, Minister Says](#). 25 juillet.
- Rivera Amarillo, C. (2020). Feminism on Lockdown. *NACLA Report on the Americas* 52(3): 274-281
- Rodríguez Soto, I. (2020). [Mutual Aid and Survival as Resistance in Puerto Rico](#). *NACLA Report on the Americas* 52(3): 303-308.
- Roy, A. (2020). [The Pandemic Is a Portal](#). *Financial Times*. 3 avril.
- Salamon, L. (2010). [Putting the Civil Society Sector on the Economic Map of the World](#). *Annals of Public and Cooperative Economics* 81(2): 167-210.
- SEWA (Self-Employed Women's Association). (2020). [Coronavirus \(COVID-19\) Response: Serving the Needy and Migrant Workers](#).
- Smith, J. (2019). [Overcoming the 'Tyranny of the Urgent': Integrating Gender into Disease Outbreak Preparedness and Response](#). *Gender and Development* 27(2): 355-369.
- Tabbush, C. et E. Friedman. (2020). Feminist Activism Confronts COVID-19. *Feminist Studies* 46(3): 629-638.
- Themudo, N.S. (2009). Gender and the Nonprofit Sector. *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly* 38(4): 663-683.
- UIT (Union internationale des télécommunications). (2019). [Measuring Digital Development: Facts and Figures](#).
- Urgent Action Fund for Human Rights. (2020). [COVID Crisis Fund for Feminist Activists](#).
- Weldon, S., S. Forester, K. Kelly-Thompson et A. Lusvardi. (2019). [Handmaidens or Heroes?: Feminist Mobilization as a Force for Economic Equality Around the World](#). Working Paper 2, Feminist Mobilization and Empowerment Project.
- WPHF (Women's Peace and Humanitarian Fund). (2020a). [Survey on COVID-19 Related Impacts & Needs: WPHF CSO Partners](#). 9 Avril.
- \_\_\_\_\_. (2020b). [The WPHF COVID-19 Emergency Response Window](#).
- Youngs, R. et E. Panchulidze. (2020). [Global Democracy and COVID-19: Upgrading International Support](#). *International IDEA et al.*, 24 juin.
- Zulver, J. (2020). [In Colombia, Pandemic Heightens Risks for Women Social Leaders](#). Carnegie Endowment for International Peace, 7 mai.